

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur **Thierry MOSIMANN**
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE GOLF**
représentée par son président, Monsieur **Jean-Lou CHARON**
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 663 189 00040

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 655 553 €. La subvention est versée en deux fois : le premier versement est de 50 % après signature de l'avenant 2015 par toutes les parties. Le solde après production des pièces prévues dans la convention.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

Ce montant intègre une subvention d'un montant de **24 053 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à 655 553 €.

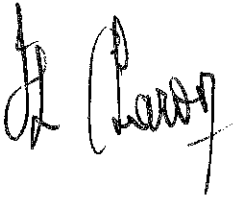
ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le

- 5 AOUT 2015

LE PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE GOLF



P. Boule
Pour le directeur des sports
Adjointe au directeur des sports,
Chef de service

C. Sagnac
Claudie SAGNAC

WISE LE 04/08/2015 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2101300972

~~LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET~~
~~COMPTABLE MINISTERIEL~~

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 –Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires		414306	418450	408505	418450	422640	426860	431150			
Nombre de licences											
Nombre d'ATP		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP		414306	418450	408505	418450	422640	426860	431150			
Nombre et taux de licences féminines		116005 (28%)	121355 (29%)	114383 (28%)	121355 (29%)	126792 (30%)	128060 (30%)	133655 (31%)			
Nombre et taux de licences en ZUS		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)			
Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans		(%)	20425 (5%)	21266 (5,09%)	21266 (5,09%)	21350 (5,05%)	22000 (5,15%)	22000 (5,1%)			
Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap		0	0	0	665	665	665	665			
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
Solidité financière		69,01	0	0	0	0	0	0			
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
Rang sportif de la France		0	5	5	6	5	6	5			
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
Taux de suivi médical complet - SHN		%	87,76%	90%	90%	100%	100%	100%			
Taux de suivi médical complet - Esports		%	93,1%	90%	90%	100%	100%	100%			
Emplois d'avenir											
Nombre d'emplois d'avenir		0	0	0	0	0	0	0			
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
Nombre et taux de lettres de missions signées		10 (66,67%)	%	14 (100%)	%	100%	100%	100%			

Objectifs partagés	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	Taux de lettres signées	67%	100%	100	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
*Accélérer la progression de la pratique du golf en privilégiant les féminines, les jeunes et les très jeunes	Taux de croissance des licenciés jeunes de moins de 15 ans		1%	-3,4%	1%	1%	1%	1%	1%	1%	1%
Pour un sport tout au long de la vie avec un objectif de sport santé	Taux de pratique des plus de 65 ans	22,5%	25%	24,5%	25%	25%	25%	25%	25%	25%	25%
Accès aux handicapés, commission handigolf	Nombre d'écoles de golf handigolf		32	32	32	32	32	32	32	35	35
*Favoriser l'accès du golf au plus grand nombre	Nombre de petits équipements construits à moins de km d'une ZUS		40	40	42	45	45	45	45	50	50

fre

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Mise en oeuvre de la charte golf et environnement - réduction de la consommation en eau des golfs de France	Consommation moyenne par tranche de 9 trous	26000m3	26000m3	26000m3	24000m3	24000m3	24000m3	24000m3
Mise en oeuvre de la charte golf et environnement - réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires	Nombre d'alertes des maladies fongiques et autres nuisibles	9	13	12	12	12	12	12
Représentation de la France dans les instances internationales	Nombre d'élus dans les commissions AEG	3	3	3	3	3	3	4
Faire que la France compte parmi les 8 premières nations golfeuses dans la perspective d'une participation aux Jeux Olympiques de 2020	Nombre d'équipes qualifiées dans le 1er flight (top 8) aux chis d'Europe par équipes	4	3	4	4	4	4	4
Faire que la France compte parmi les 8 premières nations golfeuses dans la perspective d'une participation aux Jeux Olympiques de 2020	Nombre de médailles aux championnats de référence amateurs (Europe et Monde par équipes)	3	2	1	1	1	1	1
Faire que la France compte parmi les 8 premières nations golfeuses dans la perspective d'une participation aux Jeux Olympiques de 2016	Nombre de sportifs éligibles pour les sélections aux JO 2016	22	24	24	24	24	24	24
Le Parcours de l'excellence sportive	Taux d'intégration des sportifs en pôles France en équipes de France	65%	64%	65%	70%	70%	70%	70%
Formation des bénévoles	Nombres de bénévoles formés (formations fédérales)	150	200	200	270	200	270	270
Promouvoir et suivre la mise en place des formations de l'encadrement sportif	Nombre d'enseignants formés au DE et DES	28	18	29	20	20	20	20
Favoriser l'accès de nos sportifs de Haut Niveau aux universités américaines	Nombre de sportifs de la filière intégrant des universités américaines	14	12	12	12	12	12	12
Protection de la santé des sportifs								
Plan de féminisation								

Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Demande	Accordé	Engag. Fédéral
"Accélérer la progression de la pratique du golf en privilégiant les féminines, les jeunes et les très jeunes"				
Action 1	111 000 €	55 000 €	43 500 €	67 500 €
Structuration fédérale	111 000 €	55 000 €	43 500 €	67 500 €
Accès aux handicapés, commission handigolf	60 000 €	30 000 €	20 000 €	40 000 €
Action 1	60 000 €	30 000 €	20 000 €	40 000 €
Structuration fédérale	60 000 €	30 000 €	20 000 €	40 000 €
Mise en œuvre de la charte golf et environnement - réduction de l'utilisation des produits phyosanitaires	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Action 1	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Structuration fédérale	20 000 €	10 000 €	8 000 €	12 000 €
Mise en œuvre de la charte golf et environnement - réduction de la consommation en eau des golfs de France	34 000 €	17 000 €	14 000 €	20 000 €
Action 1	34 000 €	17 000 €	14 000 €	20 000 €
Structuration fédérale	34 000 €	17 000 €	14 000 €	20 000 €
Faire que la France compte parmi les 8 premières nations golffiques dans la perspective d'une partiel	1 035 000 €	500 000 €	215 000 €	820 000 €
Action 2	1 035 000 €	500 000 €	215 000 €	820 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	530 000 €	260 000 €	130 000 €	420 000 €
Collectif RELÈVE - Stages et compétitions	355 000 €	165 000 €	40 000 €	315 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	150 000 €	75 000 €	65 000 €	85 000 €
Faire que la France compte parmi les 8 premières nations golffiques dans la perspective d'une participation aux Jeux Olympiques de 2016	650 000 €	325 000 €	95 000 €	555 000 €
Action 2	650 000 €	325 000 €	95 000 €	555 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	650 000 €	325 000 €	95 000 €	555 000 €
Le Parcours de l'excellence sportive	1 100 000 €	200 000 €	90 000 €	1 010 000 €
Action 2	1 100 000 €	200 000 €	90 000 €	1 010 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 100 000 €	200 000 €	90 000 €	1 010 000 €
Nombre de lettres de missions signées sur CTS Web	25 000 €	25 000 €	24 053 €	947 €
Action 2	25 000 €	25 000 €	24 053 €	947 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	25 000 €	25 000 €	24 053 €	947 €
Protection de la santé des sportifs	158 500 €	55 500 €	46 000 €	112 500 €
Action 3	158 500 €	55 500 €	46 000 €	112 500 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	120 000 €	37 500 €	29 500 €	90 500 €
Promotion des APS comme facteur de santé	12 000 €	3 000 €	3 000 €	9 000 €
Accompagnement sanitaire préventif	26 500 €	15 000 €	13 500 €	13 000 €
Plan de féminisation	13 000 €	6 500 €	6 500 €	6 500 €
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 4	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Professionnalisation de l'activité	3 000 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
Formation des bénévoles	214 000 €	90 000 €	88 500 €	125 500 €
Action 4	214 000 €	90 000 €	88 500 €	125 500 €
Professionnalisation de l'activité	179 000 €	75 000 €	73 500 €	105 500 €
Formations fédérales	35 000 €	15 000 €	15 000 €	20 000 €
"Favoriser l'accès du golf au plus grand nombre!"	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Action 1	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Structuration fédérale	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	3 430 500 €	1 319 000 €	655 553 €	2 774 947 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

-

655 553 €

24 033 €

631 500 €



MINISTERE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FF GOLF

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 24 053 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
MUNIESA Christophe	DTN	X		7 729 €	
DELAMONTAGNE Maltena	EN	X		4 726 €	
DEYDIER Brigitte	EN	X		4 726 €	

TOTAL	17 181 €
+ charges correspondantes	6 872 €
Total de la subvention	24 053 €

ANNEXE 4



Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittances, etc...).

This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credits transfers, invoice payments, etc...).

Identifiant national de compte bancaire - RIB / National Bank Account Number

Code Banque	Code Guichet	Numéro de Compte	Clé RIB
30788	00900	00286330001	97

Identifiant international de compte bancaire - IBAN / International Bank Account Number

FR76	3078	8009	0000	2863	3000	197
------	------	------	------	------	------	-----

TITULAIRE DU COMPTE > **FEDERATION FRANCAISE DE GOLF**
ACCOUNT OWNER

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE
DU RELEVÉ

Domiciliation

Banque Neuflyze OBC - 00900
3, avenue Hoche
75008 Paris
FRANCE

Identifiant international
de l'établissement bancaire - BIC
BIC (Bank Identifier Code)

NSMBFRPPXXX